

**École Sainte-Catherine-de-Sienne
École Saint-Raymond**

2055, avenue Oxford
Montréal (Québec) H4A 2X6
514 596-5691

Procès-verbal de la 1^e réunion conjointe ordinaire de l'année 2018-2019 des conseils
d'établissement des écoles Sainte-Catherine-de-Sienne et Saint-Raymond, tenue le
11 octobre 2018 à 18h45

ORDRE DU JOUR

Prise des présences et vérification du quorum

Étaient présents :

Pour le conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne

Gilles Hickson
Yannick Sternon
Diana Ovlaenu-Smarandache
Marta Leskiewicz

Anne Gaudreau
Jennifer Angiboust
Yamina Ould Ali
Stéphanie Lajoie-Thibodeau

Nataly Chantal
Coumba Cissé
Steeve Arthur

Bianka Vanier
Isabelle Benoit

Pour le conseil d'établissement de l'école Saint-Raymond

Pierre-Albert Sévigny
Pnina Brender
Frederic Hivon
Fany Vinet

Anne Gaudreau
Jennifer Angiboust
Bianka Vanier
Isabelle Benoit
Yamina Ould Ali
Stéphanie Lajoie- Thibodeau

Étaient absents : Pierre Déry (SCDS et SR), Liliane Rushemeza (SR)

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Olteanu-Smarandache propose un changement d'ordonnancement.

Que le point 13 soit placé au point 2.

Que le point 17 soit placé au point 3.

Que le point 10 soit placé au point 4.

P/ M. Hickson

A/ Mme Leskiewicz

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. Éducation à la sexualité (information)

Mme Gaudreau remettra un livret aux parents concernant les contenus enseignés par niveau. De plus, du fait que beaucoup de parents soient allophones, Mme Gaudreau enverra par courriel un lien internet permettant de visionner une vidéo explicative de l'Éducation à la sexualité en 5 langues différentes.

En journée pédagogique, les enseignants seront concertés sur la planification des contenus à savoir qui enseignera quelles capsules selon quel niveau. Les parents approuveront cette *planification* lors d'un CÉ ultérieur.

Concernant les exemptions, la procédure est la suivante : le parent doit en informer la direction et lui expliquera sa demande d'exemption. Ensuite, la direction réfèrera la demande au service aux élèves de la commission scolaire. Ces exemptions exceptionnelles sont en lien avec la Charte des droits et libertés du Québec ou si cela est une atteinte au bien être psychologique de l'enfant.

Certaines informations sont disponibles sur le site Internet du MEES. De plus, ces contenus ne seront pas sanctionnés et donc aucune note ne sera attribuée en lien avec ces derniers.

Les enseignants auront aussi la possibilité d'assister à des formations sur une base volontaire.

Mme Olteanu-Smarandache demande à ce que les parents aient accès aux contenus qui seront présentés. De plus, elle suggère que des professionnels soient présents lors de l'enseignement de ces contenus tels que des sexologues, des psychoéducateurs, des infirmières et autres acteurs externes du milieu de la santé.

3. Mot du public

Trois parents se sont présentés à titre de parents invités.

Mme Nadia Baba se questionne sur la façon d'enseigner les contenus. Combien d'heures y seront consacrées et qui enseignera ces contenus ? Les enseignants sont-ils formés pour enseigner ces contenus, car ces informations sont délicates. Le traitement de l'information est très sensible de même que la manière dont ce contenu sera perçu.

M. George Bocan se questionne sur la pertinence d'enseigner ces contenus à des enfants de dix ans.

M. Radu Constantin Vasiu commente sur le fait que ceci semble être un projet pilote et se demande ce qui se retrouvera dans les capsules. De plus, il exprime que le sujet du viol est un sujet beaucoup « trop lourd pour des élèves de 1^{ère} année ».

4. Dates et fonctionnement des prochains conseils d'établissement (proposition 03-2018)

Proposition d'accepter que le deux CÉ se fassent de manière conjointe, sauf dans les cas où la direction, d'un commun accord avec le président d'un des CÉ, décide de faire une rencontre distincte avec l'un des CÉ.

Pour Sainte-Catherine-de-Sienne :

P/ Mme Chantal

A/ Mme Olteanu-Smarandache

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Saint-Raymond :

P/ M. Hivon

A/ Mme Vinet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.F Dates et fonctionnement des prochains CÉ : proposition 03-2018

Mme Olteanu-Smarandache suggère que compte tenu de la particularité de la situation des écoles conjointes, que 7 rencontres soient prévues au lieu de 5.

Mme Chantal informe l'assemblée que selon la régie interne, une rencontre extraordinaire peut être organisée à 48h de préavis, mais ne traitera que d'un sujet précis, les points statutaires ne seront donc pas traités.

M. Arthur demande comment une rencontre extraordinaire peut être organisée.

Mme Gaudreau explique qu'elle se réfère au président du CÉ concerné pour l'organisation de cette rencontre.

Mme Gaudreau propose qu'on maintienne cinq réunions prévues et qu'on ajoute des réunions extraordinaires au besoin.

Calendrier des rencontres :

Mardi 4 décembre 2018

Mercredi 27 février 2019

Jeudi 25 avril 2019

Mercredi 5 juin 2019

P/ Gilles Hickon

A/ Mme Chantal

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Élection de l'exécutif du conseil d'établissement

- Mise à jour des membres du conseil d'établissement

Adresse courriel de Mme Chantal a été modifiée.

Le numéro de téléphone de Mme Cissé a été mis à jour.

Adresse courriel de Mme Brender a été modifiée.

- Présidence (élection faite le 13 septembre 2018)

M. Sternon assumera la présidence du CÉ de Sainte-Catherine-de-Sienne

M. Sévigny assumera la présidence du CÉ de Saint-Raymond

- Secrétaire

Jennifer Angiboust assumera le rôle de secrétaire

- Représentantes de la communauté

Sainte-Catherine-de-Sienne : Brigid Glustein

Saint-Raymond : Nadine Collins

6. Retour sur l'assemblée générale des parents- 13 septembre 2018 (Adoption du compte rendu)

C.f Compte-rendu de l'assemblée générale des parents du 13 septembre 2018.

P/ Mme Chantal

A/ Mme Benoit

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 juin 2018

P/ Mme Olteanu-Smarandache

A/ Mme Vanier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Lecture et adoption des Bilans 2017-2018 (LIP 82)

P/ Mme Chantal

A/ M. Hickson

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Règles de régie interne (adoption) (Proposition 01-2018)

Mme Smarandache demande s'il est possible de mandater quelqu'un si l'on ne peut être présent.

Cela n'est pas possible, car les personnes élues sont celles qui ont le droit de voter.

C.f. Document Règles de régie interne : proposition 01-2018

Pour Sainte-Catherine-de-Sienne

P/ M. Sternon

A/ Mme. Chantal

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Saint-Raymond

P/ M. Hivon

A/ Vinet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Budget de fonctionnement du CÉ (information)

Chaque CÉ reçoit respectivement un budget de fonctionnement de 400\$ et un budget de formation de 400\$.

Mme Gaudreau propose que les budgets de fonctionnement soient utilisés en priorité pour payer les sorties éducatives pour les parents qui ne peuvent payer, faute de moyens.

Mme Olteanu-Smarandache propose qu'une partie de ces budgets soient utilisés pour payer les frais de déplacement des parents.

Mme Gaudreau propose que ces budgets soient priorisés aux élèves, puis qu'à la fin de l'année les restants soient utilisés selon les décisions des CÉ.

Pour Sainte-Catherine-de-Sienne :
P/ Mme Chantal
A/ M. Hickson

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Saint-Raymond :
P/ Mme Brender
A/ M. Hivon

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. **Sorties éducatives (Approbation) (Proposition 02-2018)**

Amendement à la proposition 02-2018

La proposition a été modifiée afin d'ajouter : « Lors d'une activité spontanée et dans l'éventualité où il ne serait pas possible d'attendre le prochain CÉ pour obtenir l'approbation de la sortie, la direction enverra un courriel aux membres du CÉ afin de les informer de la situation et de leur demander leur approbation quant à l'activité souhaitée. De plus, qu'un appel soit passé aux présidents des deux CÉ dans la mesure où il n'y aurait pas de réponse par courriel avant 24h ».

P/ M. Sternon
A/ Mme Vinet

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Sorties éducatives

C.f document Sorties éducatives : proposition 02-2018

P/ Mme Chantal
A/ M. Sternon

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3^e bulletin année scolaire 2018-2019

Compte tenu que lors de la fin de l'année scolaire 2017-2018, Mme Gaudreau n'a pu recevoir l'aide d'une secrétaire en surcroit pour aider la secrétaire régulière à mettre les bulletins dans les enveloppes, la direction propose que des enveloppes préaffranchies et pré-adressées soient fournies par les parents pour la remise du 3^e bulletin.

Mme Benoit propose que cette suggestion soit faite aux parents de Sainte-Catherine-de-Sienne, mais que les parents de Saint-Raymond viennent chercher les bulletins à l'école.

M. Sternon émet que dû au déménagement, il serait préférable que l'envoi postal se poursuive cette année.

Un parent précise que les listes de fournitures scolaires de même que les bulletins sont disponibles sur le site internet de l'école et sur le portail, et que de ce fait, aucun envoi n'est requis aux élèves actuels de Sainte-Catherine-de-Sienne et que l'école pourrait faire les envois postaux seulement aux nouveaux élèves.

Mme Gaudreau répond qu'elle fera pour le mieux en sachant que toutes ces possibilités sont approuvées par le CÉ.

12. Réglementation du service de garde (approbation- document déposé)

C.f Document déposé Règlementation du service de garde (année scolaire 2018-2019)

P/ M. Arthur

A/ Mme Cissé

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

13. Mandat pour l'élaboration du nouveau projet éducatif de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne (Loi 105)

Présentation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la CSDM et explication de la démarche d'élaboration du projet éducatif (PÉ).

La direction, le comité pédagogique (comité de pilotage) et l'équipe école analyseront la situation de la réussite scolaire des élèves et fera ressortir les besoins au niveau des apprentissages des élèves.

Par la suite, les enseignants proposeront les objectifs, les cibles, les indicateurs et les moyens. Les membres du CÉ de Sainte-Catherine-de-Sienne seront informés de l'état des travaux et y collaboreront. L'adoption des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles est prévue en juin 2019.

L'ASSEMBLÉE DONNE LE MANDAT À LA DIRECTION D'ÉLABORER LE NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE

14. PTRDI (Information)

C.f document Quartier 16

Mme Gaudreau fait la lecture de la partie du document qui traite de la relocalisation de l'établissement Sainte-Catherine-de-Sienne (rue Somerled) au 2055 rue Oxford, école Saint-Raymond.

La proposition vise à s'assurer que les membres du CÉ représentant l'école Saint-Raymond acceptent de maintenir la cohabitation avec Sainte-Catherine-de-Sienne pour l'année 2018-2019.

Le président de Saint-Raymond, M. Sévigny, signe le document.

15. OPP

Une première réunion est en processus d'être organisée avec Mme Olteanu-Smarandache. M. Sévigny informe la direction qu'il souhaite s'ajouter au comité de l'OPP.

16. Mot du délégué au réseau.

N/A

17. Varias.

M. Sévigny s'exprime sur le fait qu'il serait favorable d'avoir des ateliers d'agriculture urbaine pour rendre notre école plus verte et ainsi utiliser les deux bacs qui sont dans la cour.

Mme Gaudreau informe l'assemblée que l'organisme *Ça Pousse !* est de retour cette année afin de mettre en place des projets avec les enseignants.

18. Levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée à 21h17